Le **CNIDFF** soutient le **rapport du Haut conseil à l'égalité Femmes hommes** (HCEFH) relatif à l'**accès à l'IVG**. Ce droit acquis de hautes luttes se doit en effet d'être reconnu comme un droit à part entière.

Le CNIDFF salue particulièrement la proposition du HCEFH de renforcer l'information sur ce droit pour que celles et ceux qui souhaitent y avoir recours, pour des raisons qui les engagent exclusivement et que nul n'est autorisé à juger, puissent y avoir accès dans les meilleures conditions dès que les femmes ou le couple souhaitent interrompre une grossesse.

Bien que le recours à l'IVG ne soit pas considéré par les femmes comme une substitution à la contraception (les deux tiers des femmes sont sous contraceptif régulier), il n'en reste pas moins que le renforcement de l'information sur la contraception et la sexualité reste indispensable.

Le CNIDFF soutient la proposition du HCEFH de développer une offre de soin favorisant un accès rapide et de proximité à l'IVG et demande que soient mis en place les moyens de ce droit à l'IVG pour que chaque femme puisse l'exercer sans crainte, sans délais d'attente, sans longues distances à parcourir et en ayant la possibilité de choisir la méthode et le mode d'anesthésie de son choix. À ce sujet, le CNIDFF s'associe à la demande de mise en place d'un moratoire sur la fermeture des centres IVG.